



Signataire : Adrienne Sordet

Date de dépôt : 3 novembre 2022

Question écrite

Transparence sur les prix : le Conseil d'Etat peut-il agir ?

Récemment, la FRC a produit une enquête intitulée « Omerta dans le maraîchage : les raisons de la colère ».

On y découvre un véritable manque de transparence sur la manière dont sont constitués les prix que nous payons en rayon dans la grande distribution. S'il est possible de connaître globalement les coûts de production et les prix à l'achat, il n'y a pas ou peu d'informations sur ce que représentent le tri, le lavage, l'emballage, le transport, le stockage ou la distribution dans le prix final. Le 5 octobre 2022, la FRC publiait un document¹ fort intéressant. D'ailleurs, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) dit : « Nous ne pouvons pas donner d'informations sur les marges brutes ».

Or, en poursuivant la lecture de cette enquête, on découvre que Coop et Migros, qui à elles seules vendent 80% des fruits et des légumes aux particuliers, prennent des marges relativement élevées sur les légumes qu'elles commercialisent, par exemple :

- Pour des concombres à l'unité, la Coop prélève 26% de marge pour 56% de coûts de production, 16% de coûts intermédiaires et 1,2% de marge nette pour les producteuses.
- Pour des tomates grappes conventionnelles, la Coop prélève 33% de marge pour 54% de coût de production, 12% de coûts intermédiaires et 1,8% de marge nette pour les producteuses.
- Pour la batavia pleine terre, la Coop prélève 36% de marge pour 37% de coûts de production, 23% de coûts intermédiaires et 4,6% de marge nette pour les producteuses.

¹ <https://enquetes.frc.ch/marges-legumes>

- Pour les concombres sous serre, la Migros prélève, en francs, 0,54 de marge pour 0,96 de coûts de production, 0,28 de coûts intermédiaires et 0,02 de marge nette pour les producteurices.

Ces chiffres sont particulièrement choquants pour plusieurs raisons. D'un côté de la chaîne de valeur, les coûts de production sont de plus en plus élevés, mais les paysan-ne-s ne le répercutent pas ou peu sur leur prix de vente. De l'autre côté de la chaîne, les mangeur-euse-s paient plus cher leurs aliments, notamment avec les effets de l'inflation. Ce d'autant plus pour les produits bio, car les marges prélevées par la grande distribution sont plus élevées. Cette pratique est d'autant plus problématique, car les mangeur-euse-s ont le sentiment d'investir dans des projets locaux, alors qu'en réalité cette différence de prix va dans les poches de la grande distribution. Sans compter que, gonflant les prix de manière artificielle, la grande distribution entrave l'accès des personnes les plus précaires à des produits sains et de bonne qualité, le tout, en maintenant une opacité totale sur les marges qu'elle se fait et en envoyant des messages souvent trompeurs aux mangeur-euse-s.

Aujourd'hui, l'accès à une alimentation saine et durable est plus que d'actualité, mais le système mis en place par les grands distributeurs empêche la consommation locale et de saison et ne favorise pas une agriculture résiliente et écologique. De plus, les conditions pour les paysan-ne-s sont déjà loin d'être évidentes face aux changements climatiques et à la concurrence du marché mondial, et la grande distribution ne fait que les enfoncer davantage.

Avec ces éléments de contexte, mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie par avance, sont les suivantes :

- ***Qu'entreprend et que souhaite entreprendre le Conseil d'Etat pour lutter contre l'opacité promulguée par la grande distribution ?***
- ***Quelle est la marge de manœuvre du Conseil d'Etat pour lutter contre ce manque de transparence vis-à-vis des prix ?***
- ***Qu'entreprend le Conseil d'Etat pour permettre à toutes et tous un accès à une alimentation saine, durable et locale ?***